REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2017

Etaient présents : MM FARENC Michel - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert - CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre - TOUZET Christophe - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane - VIGOUROUS Jean-Marie - COLOMIES Serge.
Absents excusés : FERRE Gérard (pouvoir à FARENC) - LELONG Eric - VILLEBRUN Christine (pouvoir à Garcia) - MATHIEU Marjorie (pouvoir à MAERTEN) - AGULLO Marcelle.
Secrétaire de séance : CLAVEL Josiane

Ordre du jour

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
et de l'assainissement 2016 (RPQS)
Acquisition immeuble « Coste »
Prêt acquisition immeuble « Coste »
Marché de maîtrise d'œuvre aménagement parvis de la Bibliothèque-Médiathèque
Marché de maîtrise d'œuvre études avant-projet et projet aménagement R.D.33^{E4}
Mission CSPS et études de sols aire de lavage
Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) 2017 de la Communauté de Communes des Avant Monts
Convention mise à disposition service urbanisme de la
Communauté de Communes des Avant Monts
Archives communales – diagnostic d'intervention C.D.G.34
Dépôt d'archives communales
Régies de recettes de la cantine et de la garderie – fusion et modification
Charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages « FREDON LR »
Vente remorque
Groupement de commande relatif à l'hygiène et à la sécurité C.D.G.34
Questions et informations diverses

Retrait de la phrase suivante du dernier compte rendu de la séance du 23 mai 2017 :
« Les chasseurs ont envoyé un courrier en mairie signalant qu'ils ne cesseraient pas de chasser ce jour-là, 1er octobre, jour de l'ouverture de la chasse. »
Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2017 à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour l'aménagement de la rue de la distillerie. Le Conseil Municipal donne son accord.

I Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement 2016 (RPQS)
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les rapports, décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération et la mise en ligne des rapports validés sur le site www.services.eaufrance.fr.
Adopté à l'unanimité.

II Acquisition immeuble « Coste »
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'acquisition à Monsieur Georges Coste représenté par l'Agence Orpi Cabinet Anthinea, d'un immeuble bâti cadastré B 113 d'une superficie au sol de 80 ca situé 6 rue de la Promenade au prix de 87 000,00 € auquel s'ajoutent les frais notariés d'un montant prévisionnel de 8 000,00 €, décide de recourir à l'emprunt pour cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.
Adopté à l'unanimité.

III Prêt acquisition immeuble « Coste »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de prêt de La Banque Postale pour un montant de 70 000,00 € à taux fixe de 1,19% avec une durée de remboursement de 10 ans par périodicité trimestrielle pour l'acquisition d'un immeuble bâti sis à proximité de l'école primaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, ainsi que les diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

IV Marché de maîtrise d'œuvre aménagement parvis de la Bibliothèque-Médiathèque

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les termes de l'acte d'engagement et du C.C.A.P concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du parvis de la Bibliothèque-Médiathèque et d'une aire d'accueil des commerces ambulants, établis par Monsieur Hervé Pratviel, Architecte, pour un montant forfaitaire de **10 216,78 € H.T.** et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

Vote : 11 voix Pour dont 3 pouvoirs – 2 abstentions (Vigourous – Colomiès)

V Marché de maîtrise d'œuvre études avant-projet et projet aménagement R.D.33^{E}4

Le Département envisage de procéder à l'aménagement de la R.D.33^{E}4, route de Lieuran, sur un tronçon d'environ 600 mètres du carrefour avec la R.D.33 jusqu'à la route des Mûriers. Afin d'anticiper ces travaux, la commune a lancé une consultation en vue de la désignation du bureau d'études pour les missions d'avant-projet et projet. La Commission d'appel d'offres réunie le 7 juin, a choisi le Cabinet CETUR qui a fait l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'œuvre des études de l'avant-projet et du projet de l'aménagement de la route de Lieuran – R.D.33^{E}4 au Cabinet CETUR LR, 166 rue Maurice Béjart 34500 Béziers, pour un montant de **8 586,00 € H.T. soit 10 303,20 € T.T.C**. et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

VI Mission CSPS et études de sols aire de lavage

Par délibération du 11 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mandat relative aux travaux de construction de l'aire de lavage avec la Communauté de Communes des « Avant Monts ». Afin d'anticiper ces travaux, une consultation a été lancée en vue de la désignation des bureaux d'études pour les missions obligatoires de CSPS, contrôle technique et étude de sols. La Commission d'appel d'offres réunie le 26 juin, a choisi les offres les plus économiquement avantageuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les différentes missions relatives aux travaux de construction de l'aire de lavage telles que mentionnées ci-dessous :

1) Mission C.S.P.S. : Société DEKRA de Montpellier pour un montant de **1 640,00 € H.T.**
2) Contrôle technique : Société DEKRA de Montpellier pour un montant de **2 560,00 € H.T.**
3) Etude de sols : Société Geolinea 82800 Nègrepelisse pour un montant de **4 370,00 € H.T**.

et autorise Monsieur le Maire à signer les différentes propositions.

Adopté à l'unanimité.

VII Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) 2017 de la Communauté de Communes des Avant Monts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition des attributions de compensation 2017, conformément à la proposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Avant-Monts après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges selon le tableau transmis avec notamment pour la commune de Puissalicon les montants suivants :

Produit attendu de TP (ref 1998) : 29 374 €
Imputation heures techniques : 18 000 €
Attribution de compensation positive : 11 374 €

Adopté à l'unanimité.

VIII Convention mise à disposition service urbanisme de la Communauté de Communes des Avant Monts

La Communauté de Communes des « Avant-Monts » (CCAM) a créé un service commun mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme, mis gratuitement à disposition des communes membres de la CCAM.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier et à son exécution,
Adopté à l'unanimité.

IX Archives communales – diagnostic d'intervention C.D.G.34

La Mission Archives du CDG 34, sur demande de Monsieur le Maire, a établi un diagnostic technique et financier concernant le classement et l'archivage des archives anciennes et contemporaines de la Commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition préalable d'intervention qui s'élève à **7 792,00 € T.T.C.** participation financière du Département déduite, et adopte les termes des conventions d'archivage pour les documents antérieurs à 1983 et pour les documents postérieurs à 1982 à conclure avec la CDG34,
Adopté à l'unanimité.

X Dépôt d'archives communales

Les Archives Départementales proposent à la commune le dépôt des archives de la Commune d'avant la révolution aux archives départementales de l'Hérault. La commune conserve la propriété de ses archives tandis que les archives départementales en assurent le classement, la conservation si nécessaire la restauration et la communication au public.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse le dépôt aux Archives Départementales de l'Hérault, des archives de la Commune d'avant la révolution.
Vote : 10 voix Contre le dépôt dont 2 pouvoirs - 2 voix Pour le dépôt dont 1 pouvoir (Farenc) - 1 abstention (Critg)

XI Régies de recettes de la cantine et de la garderie – fusion et modification

Pour une meilleure gestion de la facturation, il convient de regrouper les 2 régies de recettes de la cantine scolaire et de la garderie scolaire et de mettre en place le service Titre Payable sur Internet (TIPI).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la fusion des 2 régies de recettes en une seule régie de recettes « Cantine – garderie » et la mise en place du TIPI
Adopté à l'unanimité.

XII Charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages « FREDON LR »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages », proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) du Languedoc Roussillon.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».
Vote : 11 voix Pour dont 3 pouvoirs – 2 voix Contre (Blancou – Touzet).

XIII Vente remorque

La Commune a acquis le 11 avril 1988, une remorque marque « Simoneau » - type 6000 R – nature : benne, à Renault Agriculture route de Béziers 34370 Maraussan, au prix de 24 906,00 francs T.T.C. soit 3 796,00 euros. Il est nécessaire pour pouvoir l'utiliser de procéder au remplacement de l'essieu, ce qui représente un coût important compte tenu de la vétusté de ce matériel. Aussi, il est proposé de la vendre.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la vente de la remorque « Simoneau » à Monsieur Pierre Joulié, mécanicien auto entrepreneur de la commune, pour le prix de **650,00 €,** et autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes au nom de l'acquéreur,
Adopté à l'unanimité.

XIV Groupement de commande relatif à l'hygiène et à la sécurité C.D.G.34

Le Conseil d'administration du CDG 34 a décidé de créer un groupement de commandes matérialisé par l'élaboration d'une convention constitutive dans laquelle sont décrites les modalités de fonctionnement de l'achat mutualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes d'équipements de protection individuelle initié par le CDG 34 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

Adopté à l'unanimité.

XV Projet d'aménagement de la rue de la distillerie :

La rue de la distillerie, qui est très empruntée puisqu'elle donne accès à l'aire de la distillerie sur laquelle se déroulent de très nombreuses manifestations, nécessite des travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis quantitatif estimatif établi par la Société Colas, pour un montant de **21 520,00 € H.T. soit 25 824,00 € T.T.C**. et sollicite une subvention du Département dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes.

Adopté à l'unanimité.

XVI Questions et informations diverses :

- Remerciements de la famille ROQUES au Conseil Municipal à l'occasion du décès de Guy ROQUES
- Banque alimentaire, remerciements à Marie-Pierre VIGUES et Michèle PARENT pour leur investissement
- Le retour à la semaine de 4 jours à l'école primaire dès la rentrée de septembre 2017 est demandé à l'inspecteur de l'éducation nationale par le Conseil d'Ecole à l'unanimité. Deux propositions de modification d'horaires ont été présentées aux familles.
- Eoliennes, le Conseil poursuit sa prospection.
- Bar de la promenade : ouverture prévue le 7 juillet avec un nouveau gérant
- Fête de l'ASPM football : les 10 ans de la coupe de la région

Fin de la séance : 21 H 20